

La Fédération Française de Danse Fédération officielle des associations pratiquant la danse

Paris, le 13 sept. 2016

Créée en 1969 et reconnue d'utilité publique, la FFDanse est agréée, délégataire du Ministère chargé des Sports, soutenue par le Ministère de la Culture, membre du CNOSF (Comité Olympique et Sportif Français) et membre du Comité International de la Danse (CID Unesco) ainsi que de la WDSF (World Dance Sport Federation).

La FFDanse est la seule fédération de danse habilitée à délivrer des titres officiels de **Champion de France, Champion Régional et Champion Départemental** pour les danses dont elle a reçu délégation, ce qui lui confère les pleines prérogatives pour :

- **Fédérer, représenter et accompagner** les associations, les écoles et pratiquants de toutes les danses.
- **Promouvoir le sport-santé** par les activités physiques et sportives.
- **Réglementer les sports de danse**, offrant ainsi un encadrement technique pour la protection des pratiquants (conformité avec le code du Sport, règlement anti-dopage, ...).
- **Organiser les compétitions** sur le territoire national (Plus de 100 compétitions et 40 événements chaque année).
- **Assurer la formation** et le perfectionnement des pratiquants et des bénévoles.

En pleine évolution, la FFDanse réunit **toutes les disciplines de danse** :

- **Sports de danse** (Latines & Standards, Rock & Disciplines associés, Country & Line, Pôle Dance, ...).
- **Danses artistique et culturelle** (Classique, Jazz, Contemporain, Hip-Hop, Historique, ...).
- **Danses de loisirs** (Société, Tango argentin, Danses du Monde, Caribéennes, ...).

Votre commune accueille certainement des associations et écoles pratiquant la danse pour lesquelles **l'affiliation à la FFDanse offre les avantages suivants** :

- **Une assurance** responsabilité civile adaptée à la pratique spécifique de la danse pour :
 - Les licenciés, professeurs, animateurs, dirigeants, bénévoles.
 - **Les locaux** qui peuvent être prêtés par votre commune.
- **La gratuité des redevances SACEM/SPRE** pour les cours, et des tarifs préférentiels pour toutes les autres manifestations.
- **Un accompagnement de proximité** grâce à nos 60 comités régionaux et départementaux.
- **Un Label Qualité FFDanse** permettant de valoriser la structure en fonction des prestations proposées...

Depuis le 23 juillet 2015, **les associations affiliées à la FFDanse bénéficient de fait de l'agrément sport** (Article L. 121-4 du code du sport).

La Fédération Française de Danse est votre interlocuteur privilégié pour toute question relative aux activités de danse (réglementation, équipement, organisation, ...) : contact@ffdanse.fr

